

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 309

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 6 TER

I. – À l’alinéa 11, substituer à la référence :

« 2° »,

la référence :

« C ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au IV de l’alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d’une erreur de référence.